

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-40/SG/FP infligeant un blâme à un agent sanitaire du corps territorial de la Santé publique.

n° 73-40/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 janvier 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

un blâme est infligé à M. Mohamed Ali Kamil, agent sanitaire de 2e classe, 3e échelon, en service à l'Hygiène (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales) pour avoir rejoint son poste avec cinq jours de retard à l'issue de son congé.